

finie. Il n'y a pas de guerre non plus au pays, mais nul doute qu'ils peuvent mener ici un combat et apporter le fruit de leur expérience.

[Français]

Monsieur l'Orateur, en conclusion, je remercie encore ceux qui ont pris part à ce débat. Je suis très heureux de constater encore une fois qu'ils ont placé les affaires des anciens combattants au-dessus de la «partisanerie» politique et que nous sommes tous convaincus de la nécessité de faire plus pour ceux qui ont combattu pour préserver la démocratie et nos libertés. Je partage tout à fait leur avis et je désire me dévouer entièrement à cette cause. J'ai l'impression que dans peu de temps, tous les anciens combattants seront très heureux de l'attitude du gouvernement à leur endroit.

[Traduction]

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur: Le ministre permet-il qu'on lui pose une question avant qu'il reprenne son siège?

L'hon. M. Dubé: Volontiers.

M. Marshall: Le ministre dirait-il à la Chambre ce que doit renfermer le rapport sur la sécurité sociale qui doit être déposé au cours de la présente session comme mesure de sécurité sociale touchant les anciens combattants régis par la loi sur les allocations aux anciens combattants?

L'hon. M. Dubé: Il m'est bien difficile de dire à l'avance ce que telle mesure législative ou tel rapport renfermera avant qu'il ne soit déposé à la Chambre. Toutefois, en ce qui me concerne, et je l'ai dit maintes et maintes fois à la Chambre, les pensions d'invalidité de guerre sont versées directement aux anciens combattants canadiens et continueront de l'être. En ce qui concerne les allocations aux anciens combattants, ces dernières touchent de plus près le domaine du bien-être, en ce sens qu'elles ne sont pas versées en raison d'invalidité mais parce que les anciens combattants sont censés avoir vieilli plus tôt par suite de leur service outre-mer. Je puis assurer à la Chambre que toute mesure qui sera prise constituera une amélioration de la situation actuelle.

M. McKinley: J'ai une autre question à poser, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. On permettra au député de poser une question au ministre si le ministre est disposé à y répondre, mais je devrais dire aux députés qu'un certain nombre d'autres désirent prendre la parole et nous devrions leur fournir l'occasion de le faire.

M. McKinley: Le ministre a expliqué à la Chambre qu'une mesure législative sera proposée, une mesure généreuse, mais il a négligé de dire dans combien de temps elle le sera. Sera-t-elle présentée bientôt?

L'hon. M. Dubé: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas le maître de la Chambre. Je ne sais à quel rythme on disposera des travaux. Toutefois, il s'agit d'un des bills annexés au discours du trône et je dirais qu'il devrait être présenté au début de cette session, mais je ne saurais dire quand exactement.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) d'avoir proposé cette motion à ce point-ci.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je le félicite tout particulièrement de son discours d'aujourd'hui qui n'a pas manqué d'attirer l'attention de la Chambre et qui témoignait de la profonde inquiétude et de la parfaite connaissance qu'a le député des problèmes auxquels sont en proie nos anciens combattants. Monsieur l'Orateur, les états de service du député, les services qu'il a rendus aux anciens combattants, et au comité permanent des affaires des anciens combattants ont été dûment mentionnés dans le hansard depuis le commencement de la législature actuelle.

J'ai été plutôt surpris de voir le ministre intervenir ici dans le débat. On aurait pu s'attendre à ce qu'il se réserve le mot de la fin. Je suis persuadé que si le manque de temps le lui avait interdit, la Chambre, toujours courtoise, lui aurait laissé tout le temps voulu pour prononcer la dernière allocution. Je conviens avec le ministre que ce débat devrait être conduit sans esprit partisan. Mais après l'avoir entendu, il m'est très difficile de continuer dans cette veine, car, et je le dis non sans regrets, nos anciens combattants seront, et c'est peu dire, particulièrement déçus de son intervention dans ce débat. Ils s'attendaient et, en fait, méritent des précisions plus tangibles du ministre des Affaires des anciens combattants. J'ignore ce à quoi il faisait allusion en déclarant que 50 p. 100 de nos concitoyens ont moins de 25 ans. J'ignore s'il donnait à entendre que le Canada ne se soucie plus de ses anciens combattants. Si c'est bien ce qu'il voulait dire, ce n'est pas parce que, comme le ministre lui-même, je n'avais que 12 ans à la fin de la guerre, que je ne puis être profondément conscient de mes responsabilités à l'égard de ceux qui étaient suffisamment âgés à l'époque pour se porter volontaires et servir le Canada avec distinction.

En tant que jeune Canadien, je suis particulièrement conscient de notre immense dette envers nos anciens combattants des deux guerres mondiales.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je suis aussi particulièrement conscient du fait qu'il m'incombe de représenter ici les anciens combattants de ma circonscription, de ma province et de tout le Canada. Nous avons tous cette responsabilité. Je suis très conscient de l'apport des vétérans à ma propre province et à ma propre circonscription, profondément conscient aussi de la façon dont ils ont contribué à sauvegarder la société même qu'ils aident maintenant à entretenir.

Peut-être devrions-nous réfléchir un instant aux termes de la motion. C'est une motion très simple qui demande au gouvernement de faire deux choses. D'abord mettre en application la recommandation de l'un de nos comités